



**Convention de stage dans un établissement d'enseignement secondaire
organisé par le Brabant wallon**

DIRECTION D'ADMINISTRATION
De l'enseignement et des Tics

SERVICE D'APPUI A LA STRUCTURE

VOTRE CORRESPONDANT

Alice Mespreuve

TÉLÉPHONE : 010 23 60 55

FAX: 010 23 61 30

alice.mespreuve@brabantwallon.be

Entre

Le Brabant wallon, Bâtiment Archimède, Bloc D, Place du Brabant wallon, 1 à 1300 WAVRE, représenté par
Madame Annick NOËL, Directrice générale,

Ci-après dénommée la Province d'une part

et

Civilité :

Nom et Prénom :

Adresse :

ci-après dénommé(e) la/le stagiaire,

et

Nom de l'Ecole :

Adresse :

Représenté par

Civilité :

Nom et prénom :

Fonction:

ci-après dénommée l'Université, la Haute Ecole, l'Ecole de promotion sociale (biffer la mention inutile),

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er}

Dans le cadre de son programme de cours du « Titre et année d'études en cours », la/le stagiaire est autorisé(e) à effectuer un stage à _____, l'école d'accueil.

Article 2

Le stage se déroulerait de la manière suivante et conformément à l'horaire applicable à l'école d'accueil :

Dates	
Lundi	
Mardi	
Mercredi	
Jeudi	
Vendredi	

Article 3

La Direction de l'établissement d'accueil arrête les modalités pratiques selon lesquelles le stage doit se dérouler. Elle veille à leur strict respect par la/le stagiaire. En cas de non respect de ces modalités et règlements en vigueur au sein de l'établissement, la direction de l'école d'accueil se réserve le droit de mettre fin au stage.

Article 4

Pendant la période de stage, la/le stagiaire est placé sous la supervision d'un ou de maître(s) de stage, à savoir : Professeur(s) au sein de l'école d'accueil.

Les maîtres de stage assurent l'encadrement de la/le stagiaire pendant la période de stage. Il agit toutefois dans le respect de l'organisation du travail et de l'ordre hiérarchique qui prévalent au sein de l'école d'accueil.

Article 5

Pendant la période de stage, la/le stagiaire s'engage à se conformer à l'horaire prévu à l'article 2 et à respecter les valeurs défendues par le Pouvoir organisateur des établissements de l'enseignement organisé par le Brabant wallon.

Article 6

La/le stagiaire s'engage à faire preuve de la plus absolue discrétion et confidentialité par rapport aux informations et données auxquelles il aurait accès pendant son stage tout écrit et tout travail où il serait fait référence au stage à l'école d'accueil.

Article 7

L'assurance en responsabilité civile contractée par les autorités de l'Université, la Haute école, l'école de promotion sociale couvre la/le stagiaire pendant les périodes où il effectue son stage. Toutefois, la police d'assurance en responsabilité civile générale n°45065.292 souscrite par la Province du Brabant wallon, auprès d'Ethias couvre, de manière subsidiaire, les éventuels dommages corporels causés par l'infrastructure et l'équipement provinciaux et subis par la/le stagiaire pendant la durée de son stage.

Article 8

Le responsable de traitement de vos données au sens du Règlement général sur la protection des données est la Province du Brabant wallon (n° 0253.973.318), Place du Brabant wallon, 1 à 1300 Wavre, représentée par le Président du Collège provincial, Monsieur Tanguy Stuckens et la Directrice générale, Madame Annick Noël.

Un délégué à la protection des données a été désigné par la Province du Brabant wallon dont voici les coordonnées :

Place du Brabant wallon, 1
1300 Wavre
dpo@brabantwallon.be

Vos données sont collectées et traitées uniquement en vue de la conclusion et de la bonne exécution du contrat de stage. Ce traitement est licite en ce qu'il est nécessaire pour l'exécution du contrat. Dès lors, en cas de refus à la collecte des données, la présente convention ne pourra être conclue.

Vous pouvez prendre connaissance de vos droits relatifs à la protection des données sur le site de la Province du Brabant Wallon : <https://www.brabantwallon.be/bw/mentions-legales>

Fait à Wavre, en trois exemplaires, le

L'étudiant	La Province du Brabant wallon Par délégation du Collège provincial, La Directrice générale, Annick NOËL	L'Ecole/L'organisme